



# International Civil Aviation Organization

## AFI OPMET MANAGEMENT TASK FORCE FIRST MEETING (MTF/1)

(Dakar, Senegal, 19 – 20 October 2009)

---

### Point 2 : Examen du Système d’Echange des Bulletins Météorologiques en région AFI (AMBEX)

#### 2.3: *Elaboration de procédures pour le contrôle et la gestion des échanges des renseignements OPMET dans les centres AMBEX et BRDO*

(Présenté par l’ASECNA)

---

### Résumé

---

#### 2.3.1. Introduction

2.3.1.1.

#### 2.3.2. Procédure de Mise à Jour des Bulletins OPMET

2.3.2.1. Pour permettre aux opérateurs chargés de l’échange des données OPMET d’être informés des mises à jour des bulletins OPMET, il est nécessaire que soit créé **un bulletin spécifique d’information** à publier par le centre AMBEX concerné ou par le Bureau Régional de l’OACI, notifiant les modifications prévues et les dates effectives de mise en œuvre. Ce bulletin circulera sur le RSFTA.

2.3.2.2. Il est nécessaire également de déterminer des critères d’insertion ou de retrait des aéroports dans les bulletins AMBEX réguliers qui soient fonction d’un nombre minimum requis de vols internationaux par semaine sur l’aéroport (Exemple : pour l’ASECNA, un vol semaine). Les autres messages similaires présentant un intérêt pour les usagers pourront figurer dans des bulletins AMBEX irréguliers à diffuser aussi à l’échelon régional (Par exemple : FTAM20 FCBB YYGGgg, SAAO20 DRRN YYGGgg, etc.). Le bulletin AMBEX irrégulier sera échangé suivant un adressage prédéterminé correspondant au tableau MET2A du FASID. Le Bureau Régional se chargera de la coordination avec les centres AMBEX des modifications du bulletin AMBEX régulier et irrégulier.

#### 2.3.3. Gestion de la qualité des échanges OPMET du système AMBEX

2.3.3.1. Il est important de procéder systématiquement au contrôle immédiat des OPMET dans les centres générateurs d’OPMET. Ce rôle est dévolu à l’observateur d’aéroport, aux prévisionnistes, Chef Prévisionniste, Chef du Centre Météorologique d’Aéroport et opérateurs d’exploitation des

télécommunications (opérateur, superviseur, Chef de Centre). Ce contrôle devra porter tant sur la quantité que partiellement sur la qualité des OPMET.

2.3.3.2. Le contrôle de qualité (CQ) consiste à vérifier, la disponibilité, la conformité du format, le codage, la cohérence et la vraisemblance des messages OPMET aux différents nœuds du système AMBEX. Les Etats ou les organisations sont encouragés à développer des outils de contrôle automatique de la qualité de la prévision et de la détermination du taux de réussite des prévisions météorologiques (TREND, TAF, etc.).

2.3.3.2.1. *Contrôle de la disponibilité* : Le contrôle de disponibilité se basera sur le nombre de messages reçus sans tenir compte des erreurs de syntaxe. Les seuils suivants pourront être considérés : entre 0 et 15 minutes inclus; entre 15 minutes exclus et 60 minutes et enfin après 60 minutes. Il s'agit d'un contrôle différé.

2.3.3.2.2. *Contrôle de conformité* : Les centres AMBEX et BRDO modifieront des erreurs identifiées automatiquement ou manuellement sur les en-têtes OMM des bulletins (TTAAii CCCC YYGGgg BBB ou l'heure de l'observation). Les procédures de validation figurent à l'Appendice G.

2.3.3.2.3. *Contrôle du codage, cohérence et vraisemblance* : Ce contrôle portera sur la vérification du texte du message, notamment sur la forme symbolique et la conformité des indicateurs ou termes d'évolution.

2.3.3.3. La

2.3.3.3. La disponibilité des circuits est indispensable dans le contrôle de Qualité des OPMET. Il sera encouragé de disposer des résultats fiables relatifs aux liaisons directes de communications.

### **2.3.5. Suites à donner**

La réunion est invitée à :

- a) prendre connaissance du contenu de la présente ;
- b) faire des commentaires et à formuler des recommandations appropriées.